

University of Groningen

## Les mots d'origine étrangère en Français (1650-1700)

Boulan, Henri René

**IMPORTANT NOTE: You are advised to consult the publisher's version (publisher's PDF) if you wish to cite from it. Please check the document version below.**

*Document Version*

Publisher's PDF, also known as Version of record

*Publication date:*

1934

[Link to publication in University of Groningen/UMCG research database](#)

*Citation for published version (APA):*

Boulan, H. R. (1934). *Les mots d'origine étrangère en Français (1650-1700)*. s.n.

### Copyright

Other than for strictly personal use, it is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

The publication may also be distributed here under the terms of Article 25fa of the Dutch Copyright Act, indicated by the "Taverne" license. More information can be found on the University of Groningen website: <https://www.rug.nl/library/open-access/self-archiving-pure/taverne-amendment>.

### Take-down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Downloaded from the University of Groningen/UMCG research database (Pure): <http://www.rug.nl/research/portal>. For technical reasons the number of authors shown on this cover page is limited to 10 maximum.

## INTRODUCTION

Une langue ne s'enrichit vraiment que lorsqu'elle acquiert de nouveaux symboles, correspondant à des idées qu'elles n'arrivaient à exprimer jusque là que d'une façon incomplète. Plus la culture d'un peuple sera étendue, plus il lui faudra de termes pour exprimer des idées et leurs nuances.

La langue est donc l'instrument de la pensée et c'est un principe dont certains auteurs de grammaires et de „cours de français" sont tellement convaincus, qu'ils veulent à tout prix faire exprimer par la langue des idées et des nuances qu'elle n'exprime que partiellement ou point du tout; nous pensons à la façon dont par exemple le subjonctif est traité dans ces grammaires. Si riche que soit une langue, elle est toujours trop pauvre. Ce principe a, d'autre part, conduit les puristes à chercher dans leur idiome national un terme, correspondant tant bien que mal à une idée nouvellement importée, à un objet d'invention récente et auquel les inventeurs avaient déjà donné un nom. Ne nous opposons pas à cette tendance, elle aboutit quelquefois à des résultats heureux; si toutefois le nouveau terme n'a pas de succès, ne nous obstinons pas à vouloir nous en servir. C'est ainsi que le néerlandais *vliegtuig* l'emporte sur *vliegmaschine*; par contre *rolprent* n'arrivera pas à supplanter le mot *film*. Après l'invention du film parlant, les termes anglais *talky* et allemand *tonfilm* se faisaient concurrence; or le néerlandais *sprekende film* gagne du terrain, quoique le germanisme *toonfilm* soit encore assez commun. Malheureusement ces mêmes puristes, souvent conduits par des raisons personnelles ou politiques, s'acharnent après des expressions couramment employées dans toutes les classes de la société et dont les érudits seuls reconnaissent l'origine étrangère; ils en arrivent à „faire" un mot, dont le résultat est souvent grotesque; des mots comme *sigaar*, *sigaret*, *jam*, *ingenieur* appartiennent au vocabulaire néerlandais.

Les efforts de ces puristes sont condamnés d'avance; dans notre siècle, où les inventions se succèdent rapidement, où les nouvelles des pays les plus éloignés sont rapportées dans les journaux du jour même, il serait faux de vouloir fermer les frontières à des termes qui ne peuvent qu'enrichir le vocabulaire national: dans notre siècle les idées croissent d'une façon plus prompte que le lexique correspondant.

Nous avons dit que les efforts du purisme peuvent être salutaires. C'est que, malheureusement, ce n'est pas le besoin seul qui détermine l'accueil favorable d'un mot d'emprunt, c'est souvent une question de mode; souvent un mot d'emprunt, couramment employé, perd son relief et est remplacé par un autre terme.

La jeunesse hollandaise a remplacé le français *pardon* par l'anglais *sorry*; il y a deux ans sévissait le „malaise” (prononcé *melèze, m'lèze, etc.*), aujourd'hui c'est le „*crisis*” qui triomphe.

*Toute langue est dans une perpétuelle évolution; elle est sujette à deux forces qui tendent, l'une, à la pousser dans de nouvelles directions, l'autre, la force conservatrice, à la maintenir dans son état actuel*<sup>1)</sup>. Or cette force conservatrice était grande au XVIIIe siècle et le but de cet ouvrage est de montrer combien de mots le français a empruntés pendant cette période où l'on croyait la langue arrivée à un point de perfection. VAUGELAS, ce simple témoin de ce qu'il a vu et ouï, oubliait que lorsqu'un mot est adopté, l'idée qu'il exprime vit déjà dans le langage, et il a dû s'apercevoir que la plus saine partie de la cour et des auteurs du temps faisaient, eux aussi, un emploi fréquent des mots d'emprunt. Ils est vrai que plusieurs de ces mots ne connurent qu'un succès de courte durée, mais il serait faux de ne pas les mentionner; ce sont souvent ces mots-là qui reflètent l'état de telle ou telle époque, et leur vie, quoique brève, n'en fut pas moins intense. Ainsi en français moderne le mot „le *duce*”, désignant M. MUSSOLINI, ne se trouve pas, que nous sachions, dans les dictionnaires; le mot disparaîtra plus tard du vocabulaire français; il n'en est pas moins connu à présent et que d'idées n'évoque-t-il pas!

<sup>1)</sup> A. DARMESTETER, *La vie des mots*, Introd., p. 6.

L'étude des mots d'emprunt peut donc contribuer à l'histoire d'une époque, histoire politique, sociale et culturelle<sup>1)</sup>. Dans son ouvrage sur l'histoire de la civilisation française M. VOSSLER fait la remarque suivante: „*Die erregten, kampfdurchwühlten, leidenschaftlich zerrissenen Kulturepochen sind zu meist die Wortreicheren: die friedfertigen und ausgeglichenen die ärmeren*”<sup>2)</sup>. En grande partie cette remarque, quoique exagérée et empreinte d'emphase, est juste. Or, le dix-septième siècle fut pour la France d'une importance capitale, tant au point de vue politique, qu'au point de vue commercial et industriel. L'industrie et le commerce faisaient des efforts pour se relever et se débarrasser de la concurrence étrangère, et ces efforts se reflètent encore dans les mots d'emprunt. On pourrait s'étonner de ce que ce furent deux pays en pleine décadence qui contribuèrent le plus à l'enrichissement du vocabulaire français, à savoir l'Italie et l'Espagne. Dans les chapitres qui traitent des emprunts italiens et espagnols nous tâcherons d'expliquer ce phénomène<sup>3)</sup>.

Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on peut parler d'une véritable anglomanie en France. Toutefois le rôle que joua l'Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle fut assez important pour qu'il se reflète dans le nombre assez élevé d'emprunts faits à l'anglais.

Quant à la Hollande, elle a joué, au XVII<sup>e</sup> siècle, un rôle dont on n'a pas encore fini de s'étonner; l'importance commerciale, industrielle et politique de la Hollande avec ses quelques millions d'habitants, est presque unique dans l'histoire du monde. C'est M. M. VALKHOFF qui, dans sa thèse, a étudié les traces que cette importance a laissées dans le vocabulaire français<sup>4)</sup>.

1) KARL VOSSLER, *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung*, Heidelberg, 1913, p. 213.

2) KARL VOSSLER, *op. cit.*, p. 94.

3) Mlle B. H. WIND a étudié les mots d'emprunt italiens au XVI<sup>e</sup> siècle dans sa thèse: *Les mots italiens introduits en français au XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse Amsterdam, 1928. Pour les mots espagnols de cette époque cf. FR. W. SCHMIDT, *Die spanischen Elemente im Französischen Wortschatz*, Zeitschr. für Rom. Phil., Beiheft 54.

4) M. VALKHOFF, *Etude sur les mots français d'origine néerlandaise*, thèse Amsterdam, 1931.

Un contact entre deux nations n'amène pas nécessairement un emprunt de mots; si les relations entre la France et l'Allemagne furent assez vives, sinon toujours amicales, le vocabulaire français n'en a guère gardé de traces. L'influence française sur l'Allemagne fut bien plus grande. LEIBNITZ, après son séjour à Paris, se plaint amèrement de ce que les jeunes Allemands en arrivent à oublier leur langue et à soumettre *l'Allemagne presque entièrement à la langue, aux mœurs et aux modes de la nation française*<sup>1)</sup>.

Pour les autres langues européennes, il n'y a, si étonnant que ce soit, que le turc qui ait laissé quelques traces. On connaît les relations que la France, depuis longtemps, entretenait avec la Turquie; à plusieurs reprises des ambassadeurs du grand seigneur visitèrent Paris. Ils y furent très bien reçus et leur séjour amena une certaine vogue pour ce qui venait de leur pays, on se mit à boire du café *cette liqueur turquesque*, on s'habillait à la turque.

L'intérêt se porta même plus loin, grâce aussi à quelques ambassades orientales, siamoises et autres, ayant pour mission de nouer des relations entre la France et l'Inde. Des relations de voyages se publièrent et l'idiome de l'époque reflète ce qu'on pourrait appeler une vogue exotique.

Quelle fut l'attitude des contemporains envers ces nombreux mots nouveaux? Cette question est d'autant plus intéressante que les remarques de VAUGELAS ne trouvaient que de timides adversaires<sup>2)</sup>.

Il y a CHARLES SOREL qui, dans un livret intitulé *Les loix de galanterie*<sup>3)</sup> conseille aux lecteurs de faire usage des mots en vogue.

„S'il y a, dit-il, des mots inventez depuis peu et dont les gens du monde prennent plaisir à se servir, ce sont ceux-là qu'on doit avoir incessamment à la bouche: il en faut faire comme des modes nouvelles des habits, c. à d. qu'il s'en faut servir hardiment, quelque bigarrerrie qu'on y puisse trouver. Car à ce peu de mots, on connoist si un homme sçait les

<sup>1)</sup> LEIBNITZ, *Œuvres*. Genève, 1786. t. VI, p. 16, 17.

<sup>2)</sup> Ce furent surtout La mothe le Vayer, et Scipion Duplex.

<sup>3)</sup> Dans *Le trésor des pièces rares inédites*, Paris, 1855, p. 24.

*costumes et le langage des galants.*" SOREL reprend le sujet dans *La connaissance des bons livres* <sup>1)</sup>, dans le chapitre qui traite sur le „nouveau langage françois ou langage à la mode", et il fait la remarque que „ce ne sont pas toujours les hommes scavans qui choisissent les mots qui nous manquent; la plupart du temps ce sont des femmes qui, s'estimant fort habiles pour avoir leu quelques romans et quelques poesies, font tous les jours des mots nouveaux."

L'auteur nous parle encore de l'influence italienne qui, selon lui, a changé plus d'un tiers de la langue française, notamment les termes militaires, „quelques italiens ayans eu du commandement dans les armées." Dans cette œuvre, comme dans la précédente, le seul but de l'emploi des mots d'emprunt doit être „de faire connoistre qu'ils fréquentent le grand monde et qu'ils n'ont point de termes bas et bourgeois." L'auteur reproche aux femmes, non pas de se servir de mots nouveaux, mais de s'en servir sans en considérer la signification: *elles disent „car enfin" dès le commencement de leur discours; elles disent „de bonne foy" sans sçavoir pourquoy elles le disent.* Toutefois ce ne sont pas, en général, les femmes auteurs qui font un usage le plus fréquent de mots nouveaux; phénomène psychologiquement très compréhensible, le mot d'emprunt ayant souvent un relief très fort devant lequel recule la modestie féminine.<sup>2)</sup>

CHARPENTIER, après avoir discuté un grand nombre de mots nouveaux, constate *qu'il est malaisé de donner des noms aux choses qui n'en ont point encore; si par cette raison nous*

<sup>1)</sup> CHARLES SOREL, *De la connoissance des bons livres ou examen de plusieurs autheurs.* Amsterdam, 1672.

<sup>2)</sup> Cf. M. J. J. SALVERDA DE GRAVE, *L'influence de la langue française en Hollande, d'après les mots empruntés*, Paris, 1913, p. 135: Les femmes emploient moins de mots français que les hommes, et cela nous rappelle que les psychologues sont unanimes à accorder aux femmes une certaine préférence pour les détails et de la répulsion pour les généralisations."

NYROP, *Gram. histor.*, IV, 92: „comme elles sont plus conservatrices que les hommes, elles s'en tiennent à la langue telle qu'elles l'ont apprise; elles respectent la tradition et évitent consciencieusement tout néologisme."

*empruntons tous les jours des langues étrangères les mots qui nous manquent dans la nostre.*<sup>1)</sup>

FRANÇOIS DE CALLIÈRES se montre hostile à l'emploi exagéré des mots nouveaux et empruntés. Tout en adoptant certains mots et certaines expressions, il est d'avis que *c'est en parlant juste et en parlant bien qu'on se distingue par le langage, et non pas en affectant des manières nouvelles de s'exprimer.*<sup>2)</sup>

Quand on lui objecte que ce sont les gens de la cour qui doivent juger du beau langage, il se montre le disciple de VAUGELAS en répondant: *sans doute, mais c'est la plus saine partie des gens de la cour et non pas quelques jeunes étourdis qui hazardent des expressions bizarres et mal inventées*<sup>2)</sup>. L'auteur n'est pas ravi de ce que l'Italie nous a donné et il se moque de l'esprit de grandesse des Italiens: *on devient prince dans le royaume de Naples pour 100 écus et j'ai trouvé une foule de marquis de noms obscurs qui me feroit croire qu'il en est venue une recrue d'Italie*<sup>4)</sup>.

L'ABBÉ DE BELLEGARDE se montre l'ennemi déclaré des mots à la mode<sup>5)</sup>. *Ces mots à la mode, dit-il, dont vous croïez embellir vôtre discours, vous donnent un air efféminé et ridicule; vous croïez qu'on vous applaudit quand on se moque et qu'on vous rit au nez.*<sup>6)</sup>

Les Jansénistes, sans évidemment propager l'emploi des mots à la mode, se firent les défenseurs de la langue parlée, contre les règles étroites auxquelles VAUGELAS voulait la soumettre; ils furent à leur tour attaqués par le P. BOUHOURS<sup>7)</sup>.

L'intérêt que prenaient les lettrés de cette époque à la question des mots nouveaux, se manifeste suffisamment par

<sup>1)</sup> M. CHARPENTIER, *De l'excellence de la langue françoise*, Paris, 1683, II, p. 102.

<sup>2)</sup> FRANÇOIS DE CALLIÈRES, *Des mots à la mode et des nouvelles façons de parler*, Paris, 1693, p. 90.

<sup>3)</sup> FR. DE CALLIÈRES, *op cit.*, p. 127.

<sup>4)</sup> FR. DE CALLIÈRES, *op cit.*, p. 147.

<sup>5)</sup> *Réflexions sur le Ridicule et sur les moyens de l'éviter* par M. L'ABBÉ DE BELLEGARDE, Amsterdam, 1691.

<sup>6)</sup> DE BELLEGARDE, *op cit.*, p. 95.

<sup>7)</sup> Le P. BOUHOURS, *Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, 1671.

le fait qu'en 1694 BOURSAULT put mettre la question sur la scène.<sup>1)</sup>

Avant d'aborder l'étude systématique des mots d'emprunt, il serait nécessaire de donner une définition de ce terme. Or, ceci est extrêmement difficile. Les Allemands ont coutume de faire une distinction entre „*Lehnwörter*” (mots d'emprunt) et „*Fremdwörter*” (mots exotiques), c'est à dire des mots qui appartiennent définitivement au vocabulaire français, d'autres qui, jouissant d'une popularité plus ou moins grande, sont toujours sentis comme appartenant à un vocabulaire étranger.

Mlle WIND a, dans sa thèse, étudié la question et elle remarque que cette distinction a quelque chose d'arbitraire<sup>2)</sup>. Nous voudrions aller plus loin: cette distinction est à peu près impossible. La forme du mot, évidemment, ne prouve rien. Si c'était là le critère, *football* serait un mot exotique, *carbet*, qui désigne une hutte de sauvages, un mot d'emprunt. Il faudrait, pour faire la distinction entre mots d'emprunt et mots exotiques, pouvoir fixer le moment où le mot „*employé par des individus isolés et ensuite par le groupe auquel ils appartiennent, tend à passer dans la langue générale*”<sup>3)</sup>. Or, fixer ce moment est impossible et de plus, qu'est-ce que la langue générale? Dès qu'il s'agit de mots généralement employés par, disons, les classes supérieures qui les considèrent comme mots d'emprunt, ces mêmes mots seront des mots exotiques pour d'autres personnes qui se pressent souvent de donner à ces mots une tournure familière et d'en faire un mot d'emprunt à leur façon. C'est ce phénomène qui explique le néerlandais *neutraliseeren* pour *naturaliseeren*.

M. SALVERDA DE GRAVE adopte une distinction moins rigoureuse; il distingue les mots „*que l'instinct linguistique sent comme appartenant à une langue étrangère*” de ceux „*qui ont une origine étrangère*”.<sup>4)</sup> Mais les cas sont nombreux

<sup>1)</sup> BOURSAULT, *Les mots à la mode*, 1694.

<sup>2)</sup> Mlle B. H. WIND, *op cit.*, p. 21.

<sup>3)</sup> Mlle B. H. WIND, *op cit.*, p. 5; cf. aussi p. 21: le mot devient *d'un usage général*.

<sup>4)</sup> J. J. SALVERDA DE GRAVE: *L'influence de la langue française en Hollande*, p. 33.



pour lesquels cette distinction nous fait défaut; il y a des mots qui rentrent dans les deux groupes, d'autres, appartenant au premier, jouissent pendant quelque temps d'une telle popularité, qu'on peut les classer dans le second groupe. Reprenons de mot *malaise* qui, tout étranger qu'il soit, jouit en ce moment d'une triste popularité. Qu'est-ce, ici encore, que l'instinct linguistique?

On peut, évidemment, simplifier les choses et dire, avec M. KOHLMANN, que *zéro* n'est pas français parce que sa forme n'est pas française,<sup>1)</sup> on peut, avec M. BARBIER, considérer comme mots d'emprunt tous les mots exotiques précédés de l'article français.<sup>2)</sup> Cette dernière définition a sa raison d'être, pour la simple raison qu'il n'y en a guère d'autre.

Presque tout emprunt commence par être partiel; en se servant d'un mot étranger, on n'a à ce moment besoin que d'une signification spéciale, reprise par des personnes qui ne connaissent par la langue d'origine et ignorent, par conséquent, les autres significations du mot qu'ils emploient<sup>3)</sup>; nous avons souvent entendu le mot néerlandais *grotesk* employé au sens de sublime, impressionnant, par confusion avec *grootsch*. Bien que ce soient surtout les mots techniques qui trouveront un accueil favorable puisqu'ils désignent, en général, des objets jusque là inconnus, ce sont surtout les mots non-techniques dont l'adoption prouve une influence étrangère; pour qu'une langue adopte un mot étranger qui désigne une idée qu'elle possède déjà, il faut des relations ininterrompues. Ces relations ne sont pas nécessairement amicales; au contraire, les invectives passent facilement d'une langue

<sup>1)</sup> GEORG KOHLMANN, *Die italienischen Lehnwörter in der neu-französischen Schriftsprache*, Thèse, Kiel, 1901.

<sup>2)</sup> BARBIER, dans *Modern Lang. Rev.*, XVI, p. 91: It appears to me that, if we press the matter to its logical conclusion, an English word used in a French setting, is a loan-word. The moment we say or write le boy or le girl we are introducing a loan-word from English into French. It may not be destined to live, as we say; it may not come into anything like common use; it is none the less a loan-word.

<sup>3)</sup> Cf. J. J. SALVERDA DE GRAVE, *De Fransche woorden in het Nederlandsch*, dans: Verhandelingen der Kon. Acad. van Wetenschappen te Amsterdam, 1906, p. 7.

à l'autre, invectives qui, par leur relief, s'usent vite et sont remplacées par d'autres termes, souvent empruntés à d'autres langues. Il faut, pour qu'un mot d'emprunt soit adopté, des conditions favorables; à côté de ces conditions il faut évidemment qu'il y ait des causes<sup>1)</sup>. Les conditions sont favorables à l'emprunt de mots étrangers en Hollande; sa situation géographique, la jeunesse apprend plusieurs langues dès l'âge de treize ans, etc. Ce sont les relations commerciales, politiques, etc., qui forment les causes directes de l'emprunt.

On peut dire qu'au XVII<sup>e</sup> siècle les motifs qui pouvaient, en France, déterminer l'adoption de mots d'emprunt, étaient multiples.

L'effort de Colbert qui cherchait par tous les moyens à assurer l'indépendance commerciale et industrielle de la France, devait être particulièrement favorable à l'adoption de mots étrangers, introduits par des artisans qui se fixaient en France.

Il va sans dire qu'il est souvent impossible de préciser le moment d'adoption de tel ou tel mot<sup>2)</sup>, de plus il est souvent difficile, surtout si le mot est d'origine méridionale, de fixer le pays d'origine. Les indices morphologiques ou syntaxiques nous font souvent défaut; le suffixe nous aide à reconnaître la langue d'origine, toutefois -ade et -esque ne prouvent pas toujours une origine italienne<sup>3)</sup>.

Le sens d'un mot, l'époque de son entrée et l'attestation dans telle ou telle œuvre sont des indices précieux qui peuvent confirmer son origine. Parfois les auteurs nous aident en ajoutant des notes à des mots qu'ils estiment peu connus. C'est ainsi que PERRAULT, dans sa traduction de la *Secchia Rapita* ajoute une note au mot *macaron*, (chant. VIII, v. 40). Toutefois les exemples sont fréquents où l'auteur considère

<sup>1)</sup> C'est ce que M. J. J. SALVERDA DE GRAVE appelle: *aanleiding en oorzaak*.

<sup>2)</sup> On pourrait citer *prostateur* que Ménage dit avoir employé en 1666 „à imitation de l'Italien *Prostatore*, pour dire un homme qui écrit en prose”.

<sup>3)</sup> Cf. J. J. SALVERDA DE GRAVE, *L'influence de langue française*, p. 136; Mlle B. H. WIND, *op. cit.*, p. 45; NYROP, *Gram. Hist.*, III, 173.

comme mots nouveaux des mots attestés depuis longtemps. C'est ainsi que dans *Angola*, roman attribué au chevalier de la Morlière, on trouve imprimés en italiques, donc considérés comme nouveaux, les mots *entortillé*, *bouder*, *allégorie*, *funeste*, *afficher*, *draper*, *traiter cavalièrement*, *incognito*. Plusieurs de ces mots se trouvent dans FRANÇOIS DE CALLIÈRES, d'autres sont antérieurs au XVII<sup>e</sup> siècle. Ici encore M. KOHLMANN simplifie les choses en prenant comme date d'entrée l'attestation dans les dictionnaires de l'Académie; les exemples sont fréquents où l'Académie est en retard de quelques siècles: le mot *sbirre*, déjà dans Rabelais, est adopté en 1798. On voit donc que les règles qui peuvent définir le sens et l'adoption des mots d'emprunt sont très approximatives. D'une part cela facilite le travail, d'autre part la critique aura beau jeu.

Pour l'étude des mots d'origine étrangère en français, c'est le dictionnaire général de HATZFELD, DARMESTETER et THOMAS que nous avons pris comme point de départ. Il présente l'avantage de donner non seulement des dates, mais encore des attestations sans lesquelles les dates sont forcément peu significatives. Les attestations manquent dans les dictionnaires de BLOCH et de GAMILLSCHEG, fait qui diminue sensiblement la valeur de ces instruments de travail. On trouvera dans la bibliographie la liste des dictionnaires, lexiques et études spéciaux, des textes de l'époque qui nous ont servi à préciser des dates, redresser des étymologies.

Il va sans dire qu'après des œuvres comme celle de Mlle WIND, de F. SCHMIDT, de M. VALKHOFF, nous n'avons pas la prétention de donner beaucoup d'étymologies inconnues; souvent notre tâche s'est bornée à ajouter des attestations significatives, à mentionner un développement sémantique de mots attestés antérieurement, à préciser des dates. Nous n'avons pas mentionné tous les exemples isolés recueillis dans nos lectures, ils auraient fait perdre tout relief à notre étude. Nous n'avons pris que ceux qui nous paraissaient intéressants pour l'influence de la langue à laquelle ils sont empruntés, ou bien dont la forme prouve qu'ils jouissaient en français d'une certaine popularité, quoique souvent dans des milieux restreints. Nous avons, à l'exemple de Mlle

WIND et de M. VALKHOFF, tâché de montrer, à l'aide d'une classification, quelles étaient les causes sociales, économiques, parfois politiques de l'emprunt; ces classifications, moins détaillées, pour des raisons pratiques, que celle de M. VALKHOFF, ont donné le résultat de montrer que, pour chacune des quatre langues qui ont le plus contribué à l'enrichissement du vocabulaire français, à savoir l'italien, l'espagnol, l'anglais et le néerlandais, c'est un domaine nettement différent qui a donné le plus grand nombre de mots.